

Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28. — TELEPHONE

Notre CONCOURS ENTRE TOUS NOS LECTEURS

Nos lecteurs qui suivent, avec attention, les premières péripéties de notre roman inédit

LE BORGNE NOIR DE FIVES

sont sûrement impatients de connaître les conditions exactes du CONCOURS DE PERSPECTIVE que nous ouvrons entre eux.

Nous leur demandons d'attendre pour connaître le texte exact des

Onze Questions

qui sont, des maintenant arrêtées, mais ne pourront être rendues publiques avant quelque temps.

Ces ONZE QUESTIONS concernent des faits et des personnages encore inconnus des lecteurs. Nous ne pourrons donc les leur poser utilement que le jour où, bien pénétrés de l'action de l'œuvre, ils n'auront plus faire qu'un effort naturel de déduction ou d'imagination logique pour trouver les solutions justes.

Par exemple, nous leur poserons cette question :

QUI SOUPCONNEZ-VOUS D'AVOIR TUÉ LA FILLE GALANIE DE LA RUE DES ÉTAQUES ?

La lecture attentive des épisodes entourant le crime mystérieux dans

BORGNE NOIR DE FIVES

laissera deviner à nos lecteurs fidèles ce qui resta inconnu de la Justice et ce qui est expliqué pourtant dans les toutes dernières pages de notre roman.

Que nos lecteurs soient pleinement rassurés ! Nous leur poserons, en temps utile, et de façon qu'ils puissent commodément répondre, les.

Onze Questions

dont les meilleures réponses seront magistriquement primées.

Nous distribuerons

5.000 Francs DE RÉCOMPENSES DONT

MILLE FRANCS EN ESPÈCES

comportant un prix de

CINQ CENTS FRANCS

Des PRIX EN NATURE D'UNE TRES IMPORTANTE VALEUR constitueront les plus

Merveilleuses Surprises dont tous les nombreux gagnants se réjouiront en rendant grâce, malgré son banditisme, au

BORGNE NOIR DE FIVES

Chambre Syndicale Ouvrière Textile

Dimanche et lundi de Pâques, 27 et 28 mars 1910, à l'occasion du XXe anniversaire de la fusion des Syndicats de la Filature et du Textile et pour la célébration des 15.000 adhérents au Syndicat Textile, Grande FÊTE SYNDICALE.

Programme : Journée du dimanche 27 mars, 8 h heures du matin, réception à la gare des orateurs venant prendre part à la Conférence.

Cortège à travers les principales rues de la ville. (L'itinéraire sera fixé ultérieurement.)

A onze heures : dans toutes les salles de la Coopérative « La Paix ». Conférences publiques et conférences réservées.

Orateurs : Concours est déjà assuré : Jules Garside, député de Roubaix ; Lucien Roland, délégué de la Bourse du Travail de Roubaix à la C. G. T. Victor Renard, secrétaire de la Fédération Nationale Textile ; Marcel Gachin, délégué du Conseil National du Parti Socialiste ; Marius André, délégué de la Bourgogne du Travail de la C. G. T. ; Albert Willem, député de la Seine.

A sept heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de la Coopérative « La Paix », grand Banquet par souscriptions. Prix d'entrée : 2 francs.

On s'inscrit dès à présent, au local, « La Paix » et aux estaminets Henri Wattrellos et E. Decock, boulevard de Belfort, Henri Kimpe

Grande-Place, 11 ; Fleuri Vanherpe, rue Nain, 3 ; Alphonse Débaissieux, rue de l'Eperle, 108 ; Henri Thérin, 12, angle des rues de Fontenay et de la Lys ; Henri Débucq, rue de Blanchemain, 4 ; Al Rappo, 1 Paul Nys, rue de Tourcoing, 90 ; A Lepers, rue de Tourcoing, 42 ; T. Léonard, 10, rue de la Paix ; Th. Didrich, rue Voltaire ; Julien Segard, Grande-Rue, 283 ; T. Denève, place de la Liberté ; Ch. Debrabander, 1. Carpenter et J. Bardiaux, rue des Longues-Haies, Anatole Lion, rue Monge, 72 ; Gustave Doise, rue du Pilé, 55 ; G. Desplanches, rue de Lannoy, 190 ; Auguste François, rue du Tilleul, 78 ; César Struyf, rue de Bouvines, 102 ; François Boulanger, boulevard de Fourmies, 83 ; Briffaut, Grande-Place, Wattrellos, Stien, rue du Nord et Tellier, place de la République à Croix ; Lejeune, Muliex et Dubied, à Wasquehal.

Journée du lundi 28 mars, 8 h heures du matin à midi : « La Paix ». Jeux divers pour les syndiqués, jeu du Trou Magasin, jeu de Baïas. Concours de fumeurs, etc. Seuls les syndiqués en règle ont leurs cotisations, soit trois adhesions.

La Commission Administrativa du Syndicat Textile.

UNE INTRÉSSANTE AFFAIRE D'EPARGNE EN COMMUN

Nous avions tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les BONS DE PARTICIPATION DE L'EPARCHE SOCIALE FRANÇAISE.

C'est une combinaison toute simple, toute logique pour tout attraper à chaque personne qui tient à faire un peu de profit.

LA PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE DES PARTICIPANTS à la sécu et sont donc des bons à la Banque régionale, ou elles resteront pendant les TROIS ANNEES DE LA PARTICIPATION. A cette époque, les participants à la Sécu et leur montant augmenteraient de 10% et des bons à la Banque régionale de 1000 BONS PARTICIANTS à la sécu.

On peut seulement plusieurs bons de chaque participant.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.

Le montant des bons a été fixé par les syndiqués, soit environ 20 francs.